

Etaient présents :

Proviseur, M. Guyard, M. Baudouin, Mme Lanaud, Mme Bernard, Mme Hazart, Mme Capelle, C. Jacquemin et H. Fragassi

Excusés : M. Arnaud, M. Bailly, Mme Gorichon, M. Atik,

8 présents, quorum à 7, le quorum étant atteint, la commission peut siéger.

Ordre du jour :

- ⇒ Suite données aux avis de la CHS du 21/11/2019
- ⇒ Point sur les registres (SST, Sécurité incendie,..) ;
- ⇒ Point sur les accidents et présentation des statistiques de passage à l'infirmerie ;
- ⇒ Retour des groupes de travail :
 - Document Unique d'Evaluation des Risques (D.U.E.R.)
 - Plan Particulier de Mise en Sureté (P.P.M.S.) / Consignes incendie
 - Mise en œuvre Règlement Général de la Protection des Données

L'ordre du jour proposé et soumis au vote.

Vote :	Pour :	Contre : 0	Abstention : 0	➡ Adoption à l'unanimité
--------	--------	------------	----------------	--------------------------

Suite données aux avis de la commission du 21/11/2019 :

Assurer une analyse systématique des accidents en groupe de travail : *un accident nécessitait une analyse, elle a été effectuée (voir ci-après)*

Registres

Un point est fait par M. Beaudouin, adjoint gestionnaire, sur les registres obligatoires dans l'établissement :

Registre « Sécurité » :

Ce registre retranscrit l'ensemble des contrôles réglementaires effectués dans l'établissement par des entreprises ou des organismes agréés (Incendie, gaz, électricité, centrale alarme incendie, ascenseurs). Tous les 3 ans la commission de sécurité communale contrôle le registre et vérifie la sécurité dans l'établissement. Le 16 janvier 2020 une pré-visite a eu lieu préparant la future visite de la commission de sécurité prévue le jeudi 13 février. A cette occasion, des levées de prescriptions ont été demandées sur différents rapports : sur le rapport APAVE de 2019 relatif aux installations électriques (des travaux sont commandés par la Région pour régler ces observations), sur les CR d'exercice incendie (les portes coupe-feu vers la lingerie ont fait l'objet d'une demande de subvention à la Région).

Pour faire suite aux travaux menés l'an dernier dans le cadre de la CHS, une étude a été conduite pour élaborer les plans d'évacuation et d'intervention dans l'ensemble des bâtiments. Une demande de subvention à la Région a été faite pour financer la réalisation et l'affichage réglementaire de l'intégralité de ces plans dans l'établissement.

Registre « Santé et Sécurité au Travail (SST) » : Ce registre est mis à la disposition des personnels et usagers à l'accueil de l'établissement et permet de consigner les suggestions relatives à la prévention des risques au travail et à l'amélioration des conditions de travail. Actuellement 5 fiches seulement ont été renseignées depuis 2016.

Avis de la commission :

- Faire un rappel aux élèves de l'existence de ce registre SST et des fiches de relevés d'observations sur les écrans d'affichage.

Registre « public d'accessibilité » : il est obligatoire dans chaque établissement sachant que le lycée n'est pas accessible en l'état actuel à des personnes à mobilité réduite dans la plupart des bâtiments sauf pour le bâtiment F sur l'entrée GRETA.

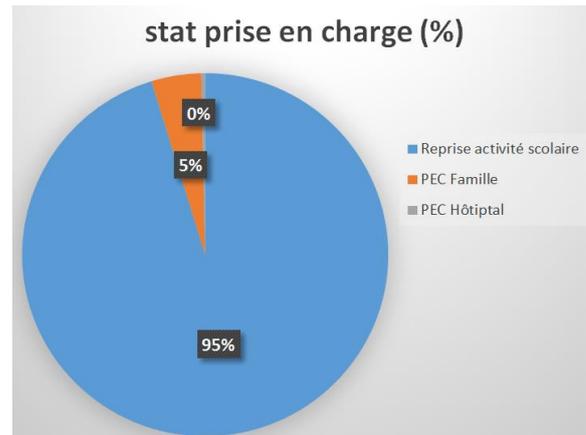
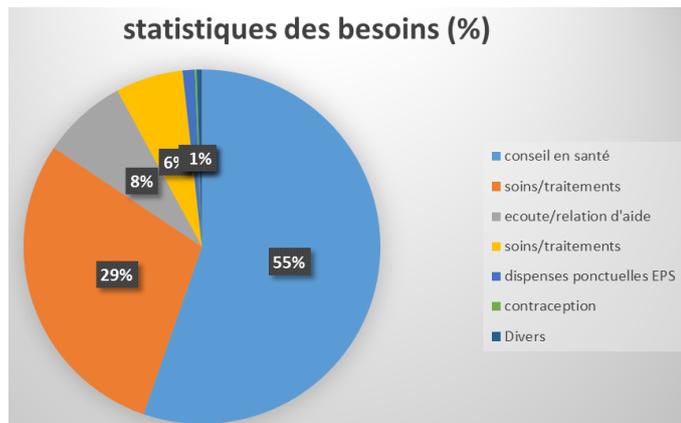
Des travaux d'accessibilité sont prévus par la Région en principe sur 2020 (marché infructueux en 2019), ils doivent permettre des aménagements sur tous les accès aux bâtiments pour les niveaux RDC (pas d'ascenseurs).

Point sur les accidents

Mme Hazart, l'infirmière du lycée, présente un bilan étape de fonctionnement de l'infirmierie.

Au 30 janvier 2020 : **960 passages à l'infirmierie (364 depuis le mois de novembre)**. Ces passages ont concerné : 152 externes, 235 demi-pensionnaires, 563 internes, 7 personnels. Lors de ces 960 passages : 859 accueils, 96 séjours temporaires, 5 hors présence de l'élève.

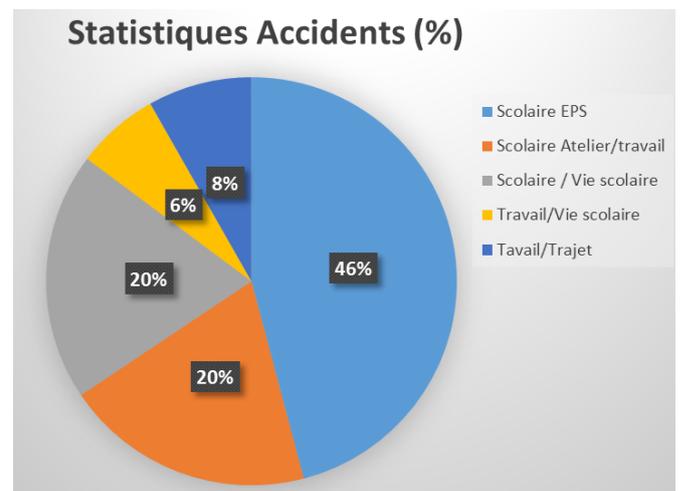
19 dispenses en EPS.



Sur 15 accidents, 14 ont été déclarés à la CPAM, conformément à la législation du travail, car ayant nécessité une consultation médicale ou une hospitalisation

SAMU :

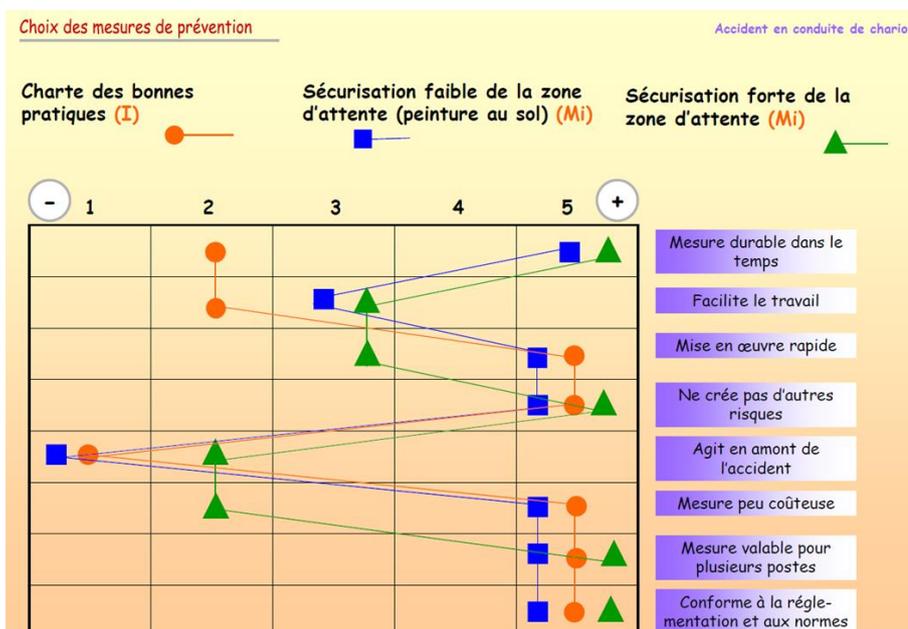
3 appels au SAMU, dont 2 conseils (avec venue de SOS médecins) et 1 pour hospitalisation.

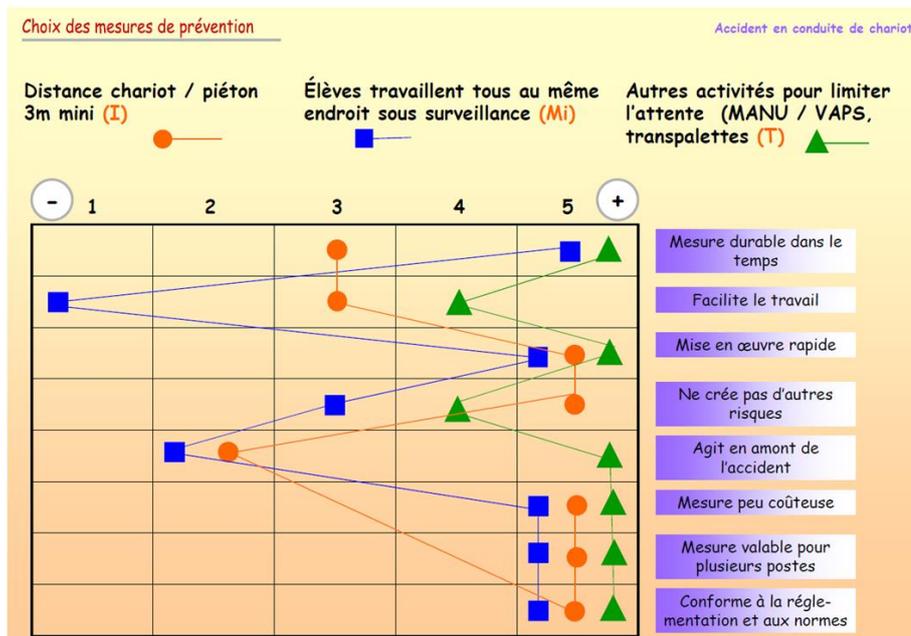


Retour des groupes de travail

Les groupes de travail se sont réunis ensemble à 3 reprises le 12 décembre, le 10 janvier et le 27 janvier pour organiser un exercice d'évacuation incendie, étudier les situations de risques signalées et définir les modalités de mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données.

- Une analyse des risques a été effectuée suite à un accident sur le plateau technique de conduite de chariots au lycée Prieur d'Auxonne. M. Guyard, DDFPT a présenté l'arbre des causes construit à partir des différents témoignages recueillis. Des mesures de préventions ont ensuite été proposées, elles ont été analysées et hiérarchisées selon différents critères présentés dans les tableaux ci-dessous :





Les mesures de prévention à privilégier sont donc :

Mettre les élèves qui ne sont pas en conduite en activité sur une zone séparée du plateau de pratique.

Sécuriser la zone d'attente avec une mise en peinture (zone ou ligne à ne pas franchir) ;

Ces propositions seront présentées à l'enseignant concerné et au DDFPT du lycée Prieur pour mise en œuvre.

■ Une présentation est effectuée de l'initiation du travail sur le Règlement Général de la Protection des Données Les obligations sont :

- la mise en œuvre de toutes les mesures techniques et organisationnelles nécessaires au respect de la protection des données personnelles ;
- la tenue d'un registre des traitements en relation avec le délégué à la protection des données
- l'adhésion à des codes de conduite (quand ils existent). Le ministre de l'Éducation nationale a ainsi annoncé, la prochaine création d'un code de conduite pour l'Éducation nationale ;
- pour tous les traitements à risque, la conduite d'une étude d'impact complète, faisant apparaître les caractéristiques du traitement, les risques et les mesures adoptées. Il s'agit notamment des traitements contenant des données dites sensibles, des traitements reposant sur « l'évaluation systématique et approfondie d'aspects personnels des personnes physiques », y compris le profilage (art. 35 du RGPD).

Les étapes de mise en œuvre :

- 1- Informer les membres de la communauté éducative : *présenter les nouvelles obligations aux personnels et informer les parents et les élèves.*
- 2- Renseigner : *Identifier les traitements opérés dans l'établissement. Renseigner le registre et mettre en place les moyens de sa mise à disposition.*
- 3- Gérer les risques : *mener une analyse d'impact relative à la protection des données*
- 4- Organiser les processus internes : *prendre en compte l'ensemble des événements qui peuvent survenir au cours de la vie d'un traitement (faille de sécurité, modification des données,...)*

La commission a initié la rédaction d'un document d'information aux différents membres de la communauté éducative. Cette réalisation fera l'objet des projets menés en groupe de travail.

Prochaine CHS le jeudi 9 avril à 17h30

Le Provisieur